

A V I S.

Vient de paraître le
VII^{me} supplément (année 1899) à la collection des
constitutions cantonales.

On peut se procurer ce supplément au prix de 50 centimes
auprès de l'office soussigné.

Berne, en février 1900. [3].

*Bureau des imprimés
de la chancellerie fédérale.*

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

I Travaux.

Les *travaux de charpenterie pour un bâtiment de bains et séchoirs au fort Savatan près St-Maurice* sont mis au concours.

Les plans, les avant-métrés et les conditions générales et spéciales pour la soumission et l'exécution de ces travaux sont déposés au bureau fédéral de constructions, à St-Maurice (Valais), où ils pourront être consultés par des entrepreneurs suisses à partir du 19 courant.

Les soumissions doivent être adressées à l'office soussigné, sous enveloppe cachetée et affranchie, au plus tard d'ici au *2 mars prochain*.

Berne, le 17 février 1900. [2].

*Bureau fédéral du génie.
Section des fortifications.*

Les *travaux de charpenterie, couverture (en tuiles et ciment ligueux) et ferblanterie pour le dépôt d'étalons, à Avenches*, sont mis au concours.

Les plans, les conditions et les formulaires de soumission
Feuille fédérale suisse. Année LII. Vol. I. 26

sont déposés auprès de la direction soussignée, à Berne (palais fédéral, pavillon ouest, bureau n° 105), où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription : *Offre pour travaux à Avenches, d'ici au 26 courant inclusivement.*

Berne, le 14 février 1900. [2.]

*Direction
des travaux publics de la Confédération.*

II. Fournitures.

Quatre lots de constructions en fer pour les dortoirs des fortifications de St-Maurice sont mis au concours, savoir :

<i>fonte ordinaire</i>	5,300 kg. ;
<i>fonte douce ou acier moulé</i>	3,200 kg. ;
<i>fer laminé</i>	140,000 kg.

Les quatre lots seront adjugés séparément ou en bloc.

Les soumissionnaires suisses peuvent se procurer les conditions et les formulaires de soumission à partir du 20 courant, en s'adressant, par écrit, à la section des fortifications du bureau fédéral du génie, à Berne.

Les dessins peuvent aussi être consultés à cet office, ainsi qu'au bureau fédéral de construction, à St-Maurice (Valais).

Les soumissions doivent être remises, sous pli cacheté et affranchi, au plus tard d'ici au 9 mars prochain, à l'office soussigné.

Berne, le 14 février 1900. [3.]

*Bureau fédéral du génie.
Section des fortifications.*

III. Avis de concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Département politique.

Place vacante : adjoint.

Conditions d'admission : culture juridique et connaissance approfondie des langues allemande et française.

Traitement : 5000 à 6500 francs.

Délai d'inscription : 24 février 1900. [3...]

S'adresser au *Département politique fédéral.*

Observations. Les candidats devront présenter, outre leurs certificats d'étude, une notice biographique rédigée en allemand et en français.

Département militaire.

Place vacante : chef d'arme de l'infanterie.

Traitement : 6000 à 8000 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2].

S'adresser au *Département militaire fédéral.*

Place vacante : instructeur en chef des troupes d'administration.

Traitement : 6000 à 7000 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2].

S'adresser au *Département militaire fédéral.*

Département des Finances et des Douanes.

Administration des finances.

Place vacante : aide-réviseur au contrôle des finances.

Conditions d'admission : connaissance approfondie du travail de banque ; connaissance du français et de l'allemand.

Traitement : 2000 à 3500 francs.

Délai d'inscription : 24 février 1900. [3...]

S'adresser au Département fédéral des Finances.

Administration des douanes.

Place vacante : aide-caissier au bureau des douanes à la gare de Genève (grande vitesse).

Conditions d'admission : aide de 1^{re} classe, aux termes de l'article 3 de l'arrêté du Conseil fédéral du 11 mars 1898.

Traitement : 3500 à 4000 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2].

S'adresser à la direction des douanes à Genève.

Place vacante : aide-contrôleur au bureau principal des douanes à Rorschach.

Conditions d'admission : aide de 1^{re} classe, aux termes de l'article 3 de l'arrêté du Conseil fédéral du 11 mars 1898.

Traitement : 3000 à 4000 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2].

S'adresser à la direction des douanes à Coire.

Place vacante : receveur au bureau principal des douanes au Col-des-roches.

Conditions d'admission : connaissance du service des douanes.

Traitement : 3500 à 3800 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2].

S'adresser à la direction des douanes à Lausanne.

Place vacante : receveur au bureau secondaire des douanes à Ponte-Tresa (Tessin).

Conditions d'admission : pratique du service des douanes et connaissance de l'italien.

Traitement : 3000 à 3300 francs.

Délai d'inscription : 3 mars 1900. [2.].

S'adresser à la direction des douanes à Lugano.

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Contrôleur des estampilles de valeur à la direction générale des postes à Berne. S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction générale des postes à Berne.
2. Buraliste postal, facteur et messenger à la Plaine (Genève). } S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Genève.
3. Facteur postal à Veyrier (Genève). }
4. Garçon de bureau au bureau des postes à Ste-Croix. } S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Lausanne.
5. Facteur de lettres à Payerne. }
6. Facteur postal à Gümmenen (Berne). S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Berne.
7. Trois commis de poste à Bienne. } S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Neuchâtel.
8. Facteur postal à Cornol (Jura bernois). }
9. Commis de poste à Lucerne. S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Lucerne.
10. Commis de poste à Zurich. }
11. Chargeur, garçon de bureau et leveur de boîtes à Winterthour. } S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à la direction des postes à Zurich.

1. Sous-chef de bureau au bureau principal des postes à Genève. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Genève.

2. Administrateur postal à Vevey. }
3. » » » Avenches. }
4. » » » Clarens. }
5. » » » Estavayer-le-lac. } S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Lausanne.
6. » » » St-Maurice. }
7. » » » Sierre. }
8. » » » Territet }
9. » » » Vallorbe. }

- | | |
|---|--|
| 10. Deux commis de poste à Clarens. | |
| 11. » » » » Territet. | |
| 12. Commis de poste à Avenches. | |
| 13. » » » » Estavayer-le-lac. | |
| 14. » » » » St-Maurice. | |
| 15. » « » » Sierre. | |
| 10. » » » » Vallorbe. | |
| 17. Facteur postal à Monthey. | |
| 18. Facteur postal, garçon de bureau et garçon de remise à Bulle. | |
| 91. Administrateur postal à Lyss. | |
| 20. » » » Spiez. | |
| 21. Commis de poste à Lyss. | |
| 22. « » » » Spiez. | |
| 23. Buralise postal à Täuffelen (Berne). | |
| 24. Chef de service au bureau principal des postes à Neuchâtel. | |
| 25. Administrateur postal à Tavannes. | |
| 26. » » » Travers. | |
| 27. Commis de poste à Neuchâtel. | |
| 27. » » » » Travers. | |
| 28. » » » » Tavannes. | |
| 29. Facteur postal à St-Imier. | |
| 30. Administrateur postal à Turgi. | |
| 31. Commis de poste à Turgi. | |
| 32. Deux chefs de service au bureau principal des postes à Lucerne. | |
| 33. Administrateur postal à Kriens. | |
| 34. » » » Wolhusen. | |
| 85. Deux commis de poste à Lucerne. | |
| 36. Commis de poste à Kriens. | |
| 37. » » » » Wolhusen. | |
| 37. Deux chefs de service au bureau principal des postes à Zurich. | |
| 38. Administrateur postal à Arbon | |
| 39. » » » Altstetten. | |
| 40. » » » Bülach. | |
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Lausanne.
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Berne.
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Neuchâtel.
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Aarau.
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Lucerne.
- S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Zurich.

41. Administrateur postal à Diessenhofen.
 42. » » » » Thalwil.
 43. Deux commis de poste à Zurich.
 44. Commis de poste à Arbon.
 45. » » » » Altstetten.
 46. » » » » Bülach.
 47. » » » » Diessenhofen.
 48. Deux commis de poste à Thalwil.
 49. Facteur postal à Arbon.
 50. Facteur postal et chargeur à Thalwil.
 51. Commis de poste à Rorschach.
 52. » » » » Glaris.
 53. Administrateur postal à Degersheim.
 54. » » » » Gais.
 55. » » » » Teufen.
 56. » » » » St-Fiden.
 57. Commis de poste à Degersheim.
 58. » » » » Gais.
 59. » » » » Teufen.
 60. » » » » St-Fiden.
 61. Administrateur postal à Arosa.
 62. » » » » Davos-village.
 63. » » » » Schuls.
 64. Commis de poste à Arosa.
 65. » » » » Davos-village.
 66. » » » » Schuls.
 67. Administrateur postal à Biasca.
 68. Commis de poste à Biasca.
 69. Buraliste postal et facteur à Aquila (Tessin).

S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Zurich.


S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à St-Gall.

S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Coire.

S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des postes à Bellinzone.

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Avully (Genève). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 mars 1900, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.
2. Télégraphiste à Zurich. S'adresser, d'ici au 6 mars 1900, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

1. Secrétaire de chancellerie de II^{de} classe, éventuellement aide de chancellerie de I^{re} classe, à la direction des télégraphes. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des télégraphes à Berne.
 2. Aide de chancellerie de II^{de} classe à la direction des télégraphes. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des télégraphes à Berne.
 3. Six aides de I^{re} classe au bureau technique de la direction des télégraphes. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des télégraphes à Berne.
 4. Deux aides de I^{re} classe et deux aides de II^{de} classe au bureau du matériel de la direction des télégraphes. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à la direction des télégraphes à Berne.
 5. Télégraphiste à Bâle. S'adresser, d'ici au 27 février 1900, à l'inspection des télégraphes à Olten.
- 

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.02.1900
Date	
Data	
Seite	377-384
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 033

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.